



COMITE COMMUNAL FEUX DE FORÊTS CCFF DE MAUSSANE LES ALPILLES



RANDONNEZ EN TOUTE SECURITE

Partir à la découverte de nos collines et massifs est pour tous un réel plaisir.

Cette découverte est encadrée pour deux raisons essentielles :

La préservation des espèces animales et des végétaux ainsi que la prévention des risques de feux de forêts.

L'accès, la circulation et la présence **des personnes** ainsi que les travaux dans les massifs forestiers sont réglementés par arrêté préfectoral du **1^{er} juin au 30 septembre**. Cette période pouvant être prolongée si les risques persistent.

L'accès, la circulation et le stationnement **des véhicules** sont interdits toute l'année **sauf sur les voies ouvertes à la circulation publique**.

Tout contrevenant s'expose à une amende d'un montant de 135€

AIDEZ NOUS A PRESERVER CE PATRIMOINE COMMUN

➔ La veille de votre randonnée, à partir de 18h00, informez-vous des conditions météorologiques et du niveau de danger « Feux de Forêts » du jour à venir : vert, jaune, orange ou rouge.

- Auprès des services de la Mairie ou de l'Office du Tourisme
- au **0811 20 13 13**
- via l'application **My Provence Balade** ou le site www.bouches-du-rhone.gouv.fr

➔ Lors de ces randonnées, respectez les consignes préventives de bon sens :



**LE COMITE COMMUNAL FEUX DE FORETS DE MAUSSANE LES ALPILLES
COMPTE SUR VOUS**

**RISQUE
D'INCENDIE**
Fire risk – Brandgefahr – Rischio di incendio

ACCÈS RÉGLÉMENTÉ

Access regulation – Zugang reglementiert – Accesso regolamentato

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RÉGLÉMENTANT L'ACCÈS, LA CIRCULATION, LA PRÉSENCE DES PERSONNES ET LES TRAVAUX DANS LES MASSIFS FORESTIERS ET LES ESPACES EXPOSÉS AUX RISQUES INCENDIES DE FORÊT.

du 1^{er} juin au 30 septembre

from June 1st to September 30th – vom 1. Juni bis 30. September – dal 1° giugno al 30 settembre

Les conditions d'accès du jour au :

Daily information – Tägliche Infos – Informazioni del giorno



0 811 20 13 13*

www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Tout contrevenant s'expose à une amende de 135 €

Offenders will be fined 135 € - Bei Zuwiderhandlung Strafe von 135 € - Qualsiasi reato è punito con la multa di 135 €

10.06 ©Echoviva

PRATIQUES INTERDITES EN FORÊT



En fonction des conditions météorologiques :

Depending on weather conditions - Abhängig von der Wetterlage - A seconda delle condizioni atmosferiche :

VERT	ACCÈS, CIRCULATION, PRÉSENCE DES PERSONNES AUTORISÉS TOUTE LA JOURNÉE - Access permitted all day long - Zugang ganztägig gestattet - Accesso autorizzato tutta la giornata
JAUNE	ACCÈS, CIRCULATION, PRÉSENCE DES PERSONNES AUTORISÉS TOUTE LA JOURNÉE ⁽¹⁾ - Access permitted all day long - Zugang ganztägig gestattet - Accesso autorizzato tutta la giornata
ORANGE	ACCÈS, CIRCULATION, PRÉSENCE DES PERSONNES AUTORISÉS TOUTE LA JOURNÉE ⁽¹⁾ - Access permitted all day long - Zugang ganztägig gestattet - Accesso autorizzato tutta la giornata
ROUGE	ACCÈS, CIRCULATION, PRÉSENCE DES PERSONNES INTERDITS TOUTE LA JOURNÉE - Access forbidden - Zugang untersagt - Accesso vietato

⁽¹⁾ NB : Les travaux sont restreints en niveau jaune et interdits dès le niveau Orange



0000
Niveau d'urgence
pour les pratiques
à risque en forêt
à observer au 112

